

2026-1669
2026-07-14

BASF TECHNICAL KUMULUS^{MD}
POUR LA FABRICATION EN POUDRE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Soufre – 99 % (m/m)

N° D'HOMOLOGATION : 18569

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



CAUTION

POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : 25 kg

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
Tel. No. (403) 523-3000

BASF Societas Europaea
67056 Ludwigshafen
Germany

KUMULUS est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les formulations fabriquées à partir de ce concentré peuvent avoir différentes propriétés et usages. Par conséquent, les entreprises qui conçoivent les formulations et les fabricants devraient établir leur propre mode d'emploi et leurs précautions sur l'étiquette en se basant sur leurs propres formulations finales des produits en conformité avec toutes les lois et règlements en vigueur.

LIMITATIONS

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

MISES EN GARDE

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Irritant pour les yeux.
3. ÉVITER tout contact avec les yeux.
4. Irritant cutané potentiel.
5. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
6. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire et fumer. Éviter de respirer le brouillard ou la bruite de pulvérisation. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser.
7. Ne pas entreposer près des semences, engrais, insecticides ou fongicides.
8. Ne pas contaminer l'eau destinée à l'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.
9. Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou des autres pesticides. Garder éloigné de la chaleur, du feu et des étincelles.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

NE PAS laisser les effluents contenant ce produit atteindre les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour les déversements, porter l'équipement de protection nécessaire. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Ne pas contaminer l'eau destinée à l'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.

Si touché par le feu, utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du CO₂ ou un autre moyen d'extinction chimique. Lors d'un incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection. Empêcher l'eau utilisée pour éteindre le feu de s'infiltrer dans les systèmes de distribution d'eau potable.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation municipale et provinciale ou territoriale. Pour obtenir plus de détails ou s'informer sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou territorial responsable et au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.